

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c. Réclames, — : 30 Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPLÈVE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Octobre 1875.

Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, à neuf heures, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. La séance, qui a duré près de deux heures, a été très-importante; une discussion approfondie a eu lieu sur les principaux points de la politique intérieure et sur les diverses éventualités qui pourraient se produire en raison des votes de l'Assemblée dans la prochaine session.

On continue de commenter la fameuse note du Journal des Débats. Le Bien public prétend avoir sur son origine des renseignements qu'il résume ainsi :

« Ce serait à la suite du dernier conseil des ministres qu'aurait été insérée la note du Journal des Débats. Dans cette séance du conseil, le désaccord entre les deux fractions du cabinet se serait accusé plus nettement que jamais. MM. Dufaure et Léon Say auraient insisté énergiquement pour que le maire d'Ajaccio fût révoqué. M. Buffet aurait formellement refusé de prendre cette mesure, que commande le respect de la Constitution et toute saine politique. D'après le Courrier de France, M. Buffet aurait dit que « les impérialistes formaient l'avant-garde du parti conservateur ! »

N'oublions pas que le Bien public étant dans les moyens à employer pour servir ses rancunes, nous ne voulons pas dire ses haines.

De son côté, le Constitutionnel annonce que M. Léon Say, ému des commentaires que la note a fait naître, aurait l'intention d'adresser au Journal des Débats une note rectificative, comme le ministre des finances crut devoir le faire pour protester contre certaines interprétations que son discours prononcé à Stors avait motivées. Malgré le précédent dont s'autorise le Constitutionnel, nous croyons la chose peu vraisemblable.

Le Temps, en sa qualité d'organe du protestantisme, a l'œil ouvert sur les Universités catholiques; aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que dans toutes les villes où doivent être créées des Facultés, il entretient des correspondants chargés de le renseigner sur les faits et gestes de tous ceux qui apportent leur concours à cette création. Par malheur, les correspondants du Temps se nourrissent volontiers de nouvelles chimériques, à preuve la lettre suivante que M. Gavouyère vient d'adresser à ce journal pour rectifier certain détail par trop fantaisiste :

Rennes, 24 octobre 1875.

Monsieur, C'est aujourd'hui seulement que j'ai sous les yeux le Temps du 17 octobre dernier.

Je suis parfaitement résolu à laisser sans réponse les injures et les railleries; aussi ne relèverai-je pas vos plaisanteries sur un prétendu miracle d'ubiquité qui n'est pas imputable aux cléricaux. Mais il y a dans ce numéro une assertion qui doit être relevée.

Vous faites savoir « sous toutes réserves, quoique la nouvelle vous vienne d'une source digne de confiance », que mon traité porterait un dédit de 140,000 fr., au cas où l'Université libre d'Angers succomberait.

Je réponds, monsieur, « sans aucunes réserves », que le fait est absolument faux.

Je sais bien ce que vous et tant d'autres pouvez désirer; mais j'ai foi en la protection de Dieu, et ma conviction que l'œuvre grandira est trop inébranlable pour que j'aie pu songer à une semblable stipulation.

Si vos correspondants spéciaux vous renseignent tous comme l'a fait celui de Rennes, vous ferez bien d'entourer des plus expresses réserves toutes vos nouvelles des facultés cléricales.

Vous vous posez volontiers ici en champion du droit : la plus vulgaire équité voudrait que mon démenti parvint à tous ceux qui ont eu connaissance de votre allégation. Vous le penserez, sans aucun doute, monsieur, mais croyez-vous qu'il soit en votre pouvoir de me procurer cette satisfaction ? Recevez, etc.

GAVOUYÈRE, Doyen de la Faculté libre de Droit d'Angers.

Le Moniteur a publié la note suivante :

« Ainsi que l'ont annoncé plusieurs journaux, M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, a assisté au mariage civil de M. Jules Ferry. Comme député du centre gauche et de la gauche républicaine, M. Bardoux avait certainement le droit d'assister à une cérémonie essentiellement laïque et radicale. Mais nous ajoutons que la situation élevée qu'il occupe au ministère de la justice comme sous-secrétaire d'Etat lui imposait plus de réserve qu'il n'en a gardé dans cette circonstance. »

Ces observations du Moniteur excitent la plus vive indignation de l'Opinion nationale et du XIXe Siècle. Selon celui-ci, il n'y a qu'une affiliation à la Société de Jésus qui puisse expliquer les énormités du Moniteur; et l'Opinion nationale proclame que M. Bardoux, en assistant à un mariage purement civil, a « rendu hommage au principe sur lequel repose toute la société moderne. »

On remarquera que le Moniteur n'a touché, dans l'acte de M. Bardoux, que la question de convenance. Il n'a même pas fait allusion à l'organisation civile du mariage légal.

Il n'y avait pas lieu de le faire; mais il importait de constater que M. Bardoux, membre du ministère, a manqué aux convenances en s'associant à un acte qui est une insulte publique à nos mœurs.

Le Moniteur l'a fait, et il a bien fait. Il appartient à tous les organes de l'opinion qui ne font pas fi du fondement chrétien de notre civilisation chrétienne, de la défendre, en appliquant aux actes publics d'athéisme la flétrissure que leur infligent les mœurs de notre société. (Union.)

La place de Marseille est cruellement éprouvée depuis quelque temps par suite de la grande variation du prix des céréales.

Le 49 octobre, une des maisons les plus honorables de la ville a suspendu ses paiements, laissant, dit-on, un passif de dix-huit cent mille francs.

On écrit de Dijon que le préfet a envoyé au conseil municipal l'ordre formel d'enlever la Marianne dont il voulait doter cette ville, et cela dans les quarante-huit heures. Grande est l'exaspération des radicaux.

CE QUE LES COMMUNARDS APPELLENT UN TRIBUNAL D'HONNEUR.

Nous trouvons dans le Figaro de curieux détails sur une séance tenue par une cinquantaine de communards réfugiés à Genève qui s'étaient constitués en tribunal d'honneur !!!

Ils étaient cinquante-deux juges, et c'était le général Cluseret qui remplissait les fonctions d'accusateur public.

Sur la sellette était assis le citoyen Cournet, accusé entre autres crimes d'avoir donné la main à Rochefort et de lui avoir emprunté de l'argent. L'ex-vidangeur Lefrançais se montrait acharné. Mais Ostyn invita ses collègues à la clémence : « Pour l'honneur du drapeau, pour l'honneur de la Commune, pour l'honneur de la prescription. »

C'est dans un cabaret de Genève que ce tribunal siégeait, il y a quelques jours. Hàtons-nous de dire que quarante-six voix con-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PAGE 113.

(Suite.)

La fidèle compagne du fou dit, en offrant une chaise à M^{me} Grandmaison :

— Ma fille m'a appris que vous étiez assez bonne pour vous occuper d'elle et pour vous intéresser à nous.

— J'ai un double motif pour prendre intérêt à votre douloureuse position, répondit l'autre; je vois, comme vous, mère d'un enfant qui donne les plus belles espérances, et, comme vous aussi, je vois la femme d'un inventeur, plus heureux que votre mari; mais le mien ne peut tarder à être de l'Académie; en outre, il doit aux brillants avantages de sa naissance de n'avoir pas besoin de compter son génie comme un unique moyen de fortune... Mais, pardon, c'est de l'homme éminent à qui j'appartiens que je vous parle, quand je suis venue ici pour ne parler que de ce qui vous touche; de vous surtout, un ange de patience et de dévouement pour ce martyr obscur de la science.

— Ah! Madame, soupira Nancy, je ne puis ac-

cepter vos éloges... Si vous saviez... c'est moi qui suis cause de l'irréparable malheur.

— Oui, une vente de papiers... dans un moment de gêne... on m'a conté cela, reprit la charitable dame; mais il s'agissait, je crois, de sauver votre enfant. Si ce que vous avez fait est une faute, pauvre femme, vous ne pouviez pas hésiter à la commettre : en pareil cas, la mère absout l'épouse.

Voyant que Nancy pouvait à peine retenir ses larmes, M^{me} Grandmaison s'empressa d'en venir à l'objet de sa visite.

— Mon intention, dit-elle, en demandant à vous voir, était de m'entendre avec vous sur le moyen d'améliorer votre sort.

— Puisque vous voulez du bien à ma fille, répondit la mère de Valentine, tout ce que je puis vous demander, Madame, c'est de ne penser qu'à elle.

— M'intéresser à vous, c'est aussi m'occuper de la chère petite. Vous travaillez, m'a-t-on dit, pour quelques magasins ?

— En effet, Madame; mais à si bas prix! Encore si on avait toujours de l'ouvrage!

— Soyez tranquille, vous n'en manquerez plus; mes amies et moi nous vous en fournirons : voilà pour ce qui vous concerne personnellement. Maintenant, dites-moi, que comptez-vous faire de Valentine ?

— Une ouvrière comme moi, dit humblement Nancy.

— Elle est bien délicate pour qu'on ose l'astreindre à l'assiduité qu'exige le travail à la journée, objecta M^{me} Grandmaison; d'ailleurs, je voudrais pour elle un moyen d'existence mieux en rapport avec ses aptitudes. Valentine a une écriture superbe, une de ces écritures qu'on dirait tracées par le burin, et telles que les savants, qui griffonnent si horriblement, les recherchent pour la copie de leurs mémoires. Si la mignonne voulait embrasser bravement la profession de copiste, la haute situation de mon mari lui permettrait de procurer beaucoup de travail à ma protégée, travail qu'elle pourrait faire chez elle, près de vous; si bien qu'au lieu d'aller épuiser ses forces dans quelque atelier, nécessité dont sa santé et sa nature distinguée auraient également à souffrir, elle gagnerait davantage et ne vous quitterait pas.

— Ah! Madame, c'est un trop beau rêve!

— Qui peut être une réalité; mais, continua M^{me} Grandmaison, il serait urgent que Valentine apprit un peu de dessin, afin de pouvoir rendre l'aspect d'une figure, la silhouette d'un objet : dans leurs manuscrits, ces messieurs ont souvent besoin de joindre l'image à la démonstration.

Il fut convenu entre la mère et la protectrice que Valentine se perfectionnerait dans la calligraphie, et qu'elle apprendrait assez de dessin pour copier, d'après les auteurs, les ouvrages qui nécessitaient des esquisses au trait.

Les mois, puis les années, se suivirent. Ainsi qu'elle l'avait promis, M^{me} Grandmaison procura à Nancy des travaux lucratifs. Les dettes furent payées; on put descendre de la mansarde à l'étage inférieur. Sans pouvoir l'apprécier, Pierre Jousse- lin se ressentait du bien-être que le ménage devait à la protection de la femme du futur académicien. Cette protection, Valentine la justifiait par le soin qu'elle prenait chaque jour d'ajouter à son instruction, et par ses efforts pour mettre à profit les leçons de dessin que M^{me} Grandmaison payait pour elle. Nancy ne croyait pouvoir mieux prouver à la généreuse femme combien elle était digne de ses bienfaits, qu'en s'épuisant au travail. Elle commença à sentir les déchirements intérieurs; puis vint la toux opiniâtre, et enfin la phthisie, qui ne pardonne pas, se déclara. Quand la martyre comprit qu'elle était condamnée, elle fit appeler M^{me} Grandmaison.

— Dieu ne permet pas que j'achève ma tâche, dit Nancy; soyez une seconde mère pour ma fille, mais ne la séparez pas de son père : il a tant besoin d'elle!

— Je veillerai sur tous les deux, répondit l'inspectrice. Puis, voyant l'inquiétude qui se peignait dans les regards de la mourante, elle lui demanda d'exprimer sans crainte le désir qui visiblement la tourmentait.

— J'aurais voulu ne pas mourir avant de savoir

tre six ont déclaré que Cournet n'avait pas forfait à l'honneur.

Mais Cluseret avait eu le soin de faire autographier son réquisitoire et les pièces à l'appui, et vraiment il eût été fâcheux que ce document fût perdu pour l'histoire. On y trouve des renseignements très-curieux. Quarante communeux — que leurs collègues appellent les quarante voleurs — ont constitué un gouvernement ainsi composé :

Eudes, dictateur ;
Cournet, ministre de l'intérieur ;
Vaillant, ministre de l'instruction publique ;
Breuillé, ministre de la police ;
Viard, ministre du commerce ;
Granger, Gois et Gaillé, ministres sans portefeuille !!!...

Que pensez-vous de ces derniers ministres ? Est-ce assez complet comme folie ? Eh bien, ces sinistres farceurs prennent leurs rôles si fort au sérieux qu'ils menacent sans cesse leurs camarades de proscription, de les faire fusiller au jour du triomphe.

Cluseret, La Cécilia et Ranvier sont les adversaires déclarés du gouvernement d'Eudes et consorts. Tous se reprochent mutuellement des vols nombreux. Le nommé Gois, qui serait ministre sans portefeuille dans la combinaison Eudes, n'a rendu d'autre service à la cause que de conduire la tapisserie dans laquelle le pseudo-général avait empilé tous les objets volés par lui à la Légion-d'Honneur et au ministère de la guerre.

Quant à Cournet, il est accusé par Cluseret de recevoir de l'argent de plusieurs députés de l'extrême gauche.

Tout cela est rigoureusement exact, et si le sujet n'était pas aussi écœurant, nous pourrions publier toutes les pièces de ce singulier procès. Mais elles n'apprendraient rien de plus que des vérités essentielles : la première, que les communeux ne vivent que d'expédients, et se montrent à l'étranger sous leur vrai jour, malgré les efforts de quelques sectaires qui voudraient faire croire qu'ils sont les représentants d'un parti politique ; la seconde, c'est qu'ils sont absolument désunis, prêts à s'entre-tuer dès que l'occasion se présente, ce qui est, en somme, très-rassurant pour les honnêtes gens.

La Nouvelle-Calédonie est décidément une terre de promission. Un avis arrivé au ministère de la marine annonce qu'on vient d'y découvrir une mine de nickel d'une richesse et d'une abondance extraordinaires. Elle traverse l'île de part en part, de l'est à l'ouest, et sa richesse métallique est de 30 0/0. Sur cette communication, deux grandes maisons de Paris que nous pourrions citer ont acheté, par télégraphe, pour 2 millions de francs de ce nickel.

Le cuivre continue à être très-abondant et d'une grande facilité d'exploitation dans l'île.

Quant aux mines d'or du Diatrot, le grand filon signalé les années précédentes paraît perdu pour l'instant.

que Pierre m'a pardonné.

Depuis leur changement de domicile, l'inventeur consentait chaque jour à quitter le lit pendant quelques heures ; ces heures-là, il les passait accroupi dans un angle de la chambre à coucher, occupé à tracer sur le carreau de briques, avec un morceau de craie, des signes compris de lui seul. Valentine, témoin de l'entretien de sa mère avec M^{me} Grandmaison, alla, étouffant ses larmes, chercher son père, toujours accroupi dans son coin ; il se laissa conduire jusqu'au lit de mort, et l'enfant lui cria, dans un sanglot : « Dis à maman que tu lui pardonnes. » L'insensé sourit doucement, sans comprendre ; mais, cédant à l'impulsion produite par un mouvement de Valentine, il se pencha vers l'oreiller, et ses lèvres effleurèrent le front de Nancy.

Une heure après, la femme de Pierre Jousset mourait, fortifiée par la foi chrétienne contre les angoisses de l'heure suprême.

Le jour où Valentine prit le deuil, elle comptait quatorze ans accomplis.

V. — L'AUTRE INVENTEUR.

M. Saturnin Grandmaison n'avait pas toujours habité Paris ; il y était même venu assez tard, déjà marié et père de famille. Au sortir du collège départemental où il avait conquis peu de couronnes, bien qu'au dernier concours il se fût promis

Les déportés de la Commune continuent à ne pas vouloir travailler ; ils se bornent, en général, à toucher leurs vivres quotidiens et à attendre l'amnistie en fumant.

Etranger.

ITALIE.

Les dépêches télégraphiques nous ont appris que l'empereur Guillaume a quitté l'Italie samedi pour rentrer dans ses États. Elles nous disent aussi que cette entrevue de Milan doit être regardée comme un gage de paix pour l'Europe. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi, tout en disant que nul ne peut savoir au juste ce qui s'est débattu entre les souverains. Ceux-ci se sont appliqués à prodiguer les déclarations pacifiques : cela est dans l'ordre, et nous en avons entendu bien d'autres à la veille même d'entreprises belliqueuses. Nous aimons encore à y croire, malgré l'expérience du passé. Mais nous ne suivons pas les journaux dans leur enthousiasme, parce que le secret de cette entrevue n'est pas encore pénétré, et qu'il faut attendre de bien connaître ce qui s'est passé et sur quels points précis a porté l'accord entre l'empereur Guillaume et le roi Victor-Emmanuel.

Nous nous bornons, pour le moment, à donner les renseignements que nous transmet l'Agence Havas :

L'Unità cattolica, de Turin, rappelle les visites faites par le roi Guillaume à l'empereur d'Autriche en juin 1864 et à l'empereur Napoléon III au mois d'avril 1867, ainsi que les graves événements qui ne tardèrent pas à suivre ces visites. Ce journal voit là une raison pour ne pas prendre trop au sérieux les toasts à la paix portés le 19 courant, à Milan, et termine ainsi :

« De la visite du roi Guillaume à Vienne à la guerre avec l'Autriche, deux années seulement s'écoulèrent, et il ne s'en écroula que trois de la visite du roi Guillaume à Paris à la guerre avec la France. Combien s'en passera-t-il de la visite de Milan de l'empereur Guillaume à la guerre avec l'Italie ? Peut-être quatre, plus ou moins ; mais la guerre est certaine, et ce qui nous l'assure, c'est le toast à la paix ! »

L'Armonia dit de son côté : « Les démocrates italiens mettent de côté toute dignité dans leurs applaudissements à l'empereur d'Allemagne à Milan. Ils veulent ainsi imposer au gouvernement italien la politique anticatholique des luthériens, comme si déjà était trop sainte la politique révolutionnaire qui a prévalu parmi nous. »

L'Anzani de Bologne écrit à son tour : « Les exigences de la politique veulent aujourd'hui l'empereur Guillaume pour notre allié et notre ami. Dieu veuille que l'intérêt et la raison d'Etat ne donnent pas une tournure tout autre à ces exigences ! »

La Libertà cattolica de Naples s'exprime en ces termes : « Tous nous respecterons nos hôtes, c'est un devoir de notre antique civilisation ; tous, nous saluerons, le chapeau à la main, la majesté de l'empereur : c'est

un hommage que nous devons au principe monarchique ; mais aucun de ceux qui veulent conserver leur dignité de catholique et d'Italien ne prendra part à une fête dans le sens que veut lui donner la presse révolutionnaire, c'est-à-dire qui serait destinée à glorifier une politique ecclésiastique nérorienne et la force brutale. »

La Voce della Verità s'exprime de la manière suivante : « Les fêtes à Milan sont trop enthousiastes en apparence, trop recherchées, trop officielles, pour qu'on puisse juger qu'elles ont été conseillées par le cœur. Exceptons toutefois la sincérité de l'enthousiasme des francs-maçons pour leur Grand-Orient universel. Laissons brûler ce feu d'artifice, puis nous verrons la fumée qu'il laisse. »

Nouvelles militaires.

L'ÉCOLE D'ADMINISTRATION MILITAIRE.

L'ouverture des cours de la nouvelle école d'administration militaire de Vincennes aura lieu le 5 novembre prochain. L'enseignement général comprendra la géographie industrielle et commerciale de l'Europe et de l'Algérie, l'histoire de France, l'arithmétique, la géométrie, la langue allemande et des notions pratiques de botanique.

L'enseignement administratif embrassera les principes de législation, d'administration et de comptabilités militaires et la comptabilité commerciale. Cet enseignement sera à la fois théorique et pratique, et il sera fait, dans les principaux établissements civils et militaires, des visites dont l'objet se rapportera à l'enseignement de l'école. L'enseignement militaire comprendra l'étude des règlements sur le service intérieur, le service en campagne et le service dans les places de guerre. Les élèves entendront une messe tous les dimanches et fêtes consacrées par le Concordat.

Les engagés conditionnels qui auront satisfait aux examens de sortie recevront une commission d'adjudant d'administration en second auxiliaire, dès que leur décret portant leur nomination aura pu être rendu, et seront placés par le ministre de la guerre dans la disponibilité ou dans l'armée active.

Les volontaires qui n'auraient pas satisfait aux examens de fin de session n'auront droit qu'à un brevet de sous-officier. Toutefois, et suivant les notes qu'ils auront obtenues à cet examen, ils pourront être proposés au ministre pour recevoir une commission d'élève d'administration au titre auxiliaire.

Quant à l'uniforme des élèves d'administration, la tunique sera en drap de sous-officier, sans brides, ni boutons d'épaulettes, avec une étoile en or et une crête brodée en or au collet. Le képi sera semblable à celui d'adjudant d'infanterie, avec une étoile en or sur le bandeau. Le pantalon sera semblable à celui des sous-officiers des sections d'administration, et la capote sera celle des sergents-majors du génie, avec étoile au collet et boutons comme sur la tunique. Les élèves d'administration porteront le chapeau

du modèle des officiers d'administration, avec galon de cocarde partagé par une raie de soie ponceau, et recevront le ceinturon et l'épée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le maximum de la crue de l'Indre a été observé le 25 octobre, à 11 heures du matin. Il s'est élevé à 4 m. 30. On annonce une crue du Cher qui paraît devoir atteindre 2 m. 50 à Noyers, le 27 octobre, vers 4 heures du matin. On présume que la crue du Cher sera en retard de deux jours et demi sur le maximum de la Loire qui a eu lieu à Orléans le 24 octobre, à 6 heures du soir.

M^{gr} Freppel a quitté hier Angers, pour aller à Paris prendre part à la session du conseil supérieur de l'instruction publique.

Nous pouvons donner comme confirmé ce que nous disions, l'autre jour, être à l'état de projet : la Compagnie d'Orléans doit attacher à ses trains express du matin et du soir des voitures de seconde et de troisièmes classes pour Paris, par l'Ouest.

(Union bretonne.)

M. le ministre des travaux publics vient de faire prescrire à toutes les compagnies de chemins de fer d'exiger de leurs agents, sous les peines les plus sévères, l'appel distinct, réitéré et à haute voix, du nom de chaque gare à l'arrêt des trains.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La fête de la Toussaint tombant lundi prochain, la représentation qui devait avoir lieu ce jour-là est remise au mercredi 3 novembre.

Comme nous l'avons annoncé hier, cette représentation se composera de *Fleur de Thé*, l'opéra-bouffe de Lecocq qui a été joué trois fois de suite sur notre scène, il y a six ans, avec le plus grand succès.

Les principaux rôles seront remplis par MM. Descamps, G. Simon, Moreau, M^{me} Mascart et Guibert.

Le spectacle sera complété par les *Noces de Jeannette*, opéra-comique en un acte, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

Cette pièce sera jouée par M^{me} Papin, qui s'est fait applaudir lundi dans la *Fille du Régiment*, et M. Diepdalle, le nouveau baryton.

Tours. — Un grave accident est arrivé dimanche matin de l'autre côté de la Loire, près du pont de pierre. Un ancien colon de Mettray, domestique chez M. Desbois, carrier à la Tranchée, avait conduit trois chevaux à l'abreuvoir et s'était imprudemment avancé vers la brèche de la digue. Tout-à-coup les chevaux, qui étaient attachés en-

le prix d'honneur qu'il eut le déplaisir de voir décerner à son cousin Léon Gérard, le jeune Grandmaison était revenu à son lieu de naissance.

Cette petite ville, notable comme centre manufacturier, est cachée plutôt que protégée par les hautes montagnes qui lui bornent de toutes parts l'horizon. Avant que le chemin de fer eût ouvert sa tranchée dans le pays étroitement encaissé, et mis en communication avec le monde extérieur une population nécessairement arriérée, on vivait au fond et sur le pourtour de ce gigantesque entonnoir, comme certaines plantes qui croissent sur les ruines, comme certains oiseaux qui nichent dans les trous. Là, les moyens de distraction étaient peu nombreux et toujours les mêmes. L'unique café de la localité comptait à peine une douzaine d'habités ; on ne lisait guère que le journal de la sous-préfecture, qui paraissait deux fois par semaine. En fait de jeu, les vieilles gens en étaient encore au nain jaune et à la mouche ; les jeunes femmes et les jeunes filles utilisaient leurs heures de loisir en exécutant des travaux de tapisserie, et, parmi les jeunes gens, ceux qui ne se livraient pas à l'étude de l'entomologie et de l'ornithologie faisaient de l'art du tourneur en bois leur occupation favorite ; Saturnin Grandmaison avait la prétention d'y exceller.

Son père, en mourant, lui légua dix mille livres de rente et l'atelier de tourneur le plus richement outillé de toute la ville. Il avait alors vingt-cinq

ans. Le seul parent qui lui restait était ce cousin Léon Gérard, son heureux condisciple. Orphelin, comme Saturnin, Léon avait eu pour héritage l'usine paternelle. Élevé dans sa première enfance au milieu de rudes travailleurs, il aimait le bruit des marteaux, les ronflements de la forge, et vivait au milieu de son peuple de cyclopes comme un souverain dans ses États. C'était d'ailleurs un robuste garçon ; il s'était fait un devoir d'apprendre vite et bien au collège pour revenir au plus tôt dans le milieu industriel où il se sentait le mieux vivre. Habile à tous les métiers qu'exerçaient les hommes placés sous ses ordres, il avait aussi l'art de persuader et de pacifier par la parole ; on en eut la preuve le jour où, affrontant une révolte d'ouvriers, il lui suffit de prononcer quelques mots pour convaincre les égarés qu'ils se nuisaient à eux-mêmes en s'écartant de la voie du devoir.

Sans doute on avait une grande estime pour Saturnin Grandmaison, mais c'était de l'admiration qu'on ressentait pour Léon Gérard ; on disait de lui : « Il sera du conseil général, il sera notre député. »

Incapable de méchanceté, Saturnin apprit à connaître l'envie. En entendant parler de Léon, il éprouva un furieux désir de faire parler de lui. Ses morceaux de bois façonnés au tour ne pouvaient suffire à lui faire éclipser la popularité de son cousin ; il crut ne pouvoir y parvenir qu'en se jetant

dans la science : ce qu'il fit en aveugle, apprenant non pour savoir, mais pour apprendre, sans choix, sans ordre et sans méthode.

Une catastrophe qui attrista la petite ville apporta à l'ambitieux de célébrité que son cœur était tout à autre chose qu'à jalouser son cousin.

L'un des plus estimables habitants du pays, M. Amelot, avait placé sa fortune entre les mains d'un notaire de Lyon qui venait de passer en Angleterre, laissant derrière lui un passif considérable. Ce départ ruinait complètement M. Amelot et sa fille Caroline, jeune personne instruite et charmante, mais à qui les habitudes du pays intermédiaire étaient les ressources d'une profession lucrative. Même dans les plus riches familles, chacune des dames et des demoiselles confectionnait elle-même ses robes et ses chapeaux ; quant à faire une éducation particulière, c'était chose introuvable. n'y avait place nulle part pour l'emploi d'institutrice à domicile : toutes les jeunes filles étaient enrôlées au couvent.

La sympathie qu'inspiraient Caroline et son père ne tarda pas à se manifester : d'un côté, M. Amelot reçut l'offre d'une place de commis chez un manufacturier ; d'autre part, une vieille dame que son médecin envoyait pour une année en Italie, lui proposait à Caroline de l'emmenner en qualité de demoiselle de compagnie.

(La suite au prochain numéro.)

semble, perdent pied et le courant les emporte. Le malheureux domestique fait des efforts pour les ramener vers le bord ; il ne peut y réussir et disparaît avec eux. Un moment après les chevaux se sont échoués, complètement asphyxiés, vis-à-vis l'église de Saint-Cyr. Le corps du jeune homme n'a pu encore être retrouvé. (Messager d'Indre-et-Loire.)

Vendredi soir, vers 9 heures, près la gare de Cordemais, à 7 ou 800 mètres du côté de Savenay, la femme Terrien, garde-barrière, a été tuée par le train n° 3, qui part de Nantes pour Saint-Nazaire à 7 heures 50. Personne dans le train ne s'est aperçu de ce malheur. Cette femme, âgée de 37 ans, laisse trois enfants.

Le jeu de cartes en chemin de fer.

Nous empruntons au Journal d'Indre-et-Loire le récit suivant d'un fait qui s'est passé en chemin de fer, dans le trajet d'Angoulême à Poitiers :

Ces jours derniers, un jeune homme de Bordeaux, M. Nasse, étudiant en médecine, partait de cette ville pour se rendre à Paris.

Lorsque le train s'arrêta à Angoulême, trois individus montèrent dans le wagon qu'il occupait et dans lequel se trouvaient déjà deux ou trois personnes avec lesquelles il faisait route depuis Bordeaux.

Dès que le convoi eut repris sa marche, un des individus montés dans le train à Angoulême tira de sa poche un jeu de cartes et se mit à exécuter, plus ou moins maladroitement, quelques tours ; puis il proposa à l'un de ses compagnons de jouer une partie.

Le jeu commença, par petites sommes d'abord, mais bientôt les adversaires s'échauffant, ou du moins paraissant s'échauffer, on en vint à des enjeux assez importants.

Longtemps spectateur indifférent, l'étudiant finit alors par se laisser séduire ; sur une invitation qui lui fut adressée il prit part au jeu et en quelques coups de cartes il perdit 300 francs.

Ce qui lui restait en portefeuille était indispensable pour son voyage : il cessa de tenter la fortune.

Peu de temps après, les trois individus partis d'Angoulême descendirent à Poitiers, annonçant qu'ils restaient dans cette ville, et l'étudiant continua sa route sur Paris.

En chemin, une des personnes qui avaient été témoins de la partie fit quelques observations au jeune homme sur la perte de son argent, lui rappelant que depuis quelques années nombre de voyageurs avaient ainsi perdu des sommes assez considérables en jouant en chemin de fer avec des gens qu'ils ne connaissaient pas et dont les manœuvres étaient à bon droit suspectées. Le voyageur lui remit en mémoire les circonstances du jeu où il avait perdu les 300 fr., et l'étudiant réfléchissant, en effet, à ce qui s'était passé, demeura convaincu qu'il avait été victime de quelque fraude.

Une plainte fut déposée avec les signalements précis des joueurs.

Le soir même, à la gare de Saint-Pierre-des-Corps, M. Cazeaux, commissaire spécial du chemin de fer, arrêtait trois individus qui, venant de Poitiers, se dirigeaient sur Paris par un train express. Leur signalement concordait de tous points avec celui qui avait été remis à l'autorité.

A n'en pas douter, c'étaient les personnages indiqués par l'étudiant.

Ils prétendirent qu'ils n'avaient pas joué avec ce dernier et protestèrent de leur honorabilité.

Après leur interrogatoire ils ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République et aujourd'hui ils sont détenus au pénitencier.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

Un terrible empoisonnement par les champignons vient d'avoir lieu dans la commune de Selles-sur-Cher.

Lundi dernier, les enfants du sieur Lebœuf, employé de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (maison 176), avaient ramassé, dans la sapinière voisine de leur habitation, quelques champignons que leur mère prépara pour le repas du matin.

Le plat se composait seulement de 5 ou 6 champignons et fut servi à 4 enfants âgés de 5 ans à 12 ans 1/2.

Après le déjeuner, ces enfants partirent

pour l'école et la journée se passa sans accidents.

Dans l'après-midi, la mère en fit cuire un nouveau plat qui ne contenait pas plus de 4 ou 5 de ces mêmes champignons. La mère et un enfant de 2 ans 1/2 devaient en faire usage.

Vers 11 heures du soir, les enfants furent pris les premiers de symptômes d'empoisonnement ; une heure après la mère était en proie aux mêmes accidents. Le mari, qui n'avait pas soupé chez lui, rentra à ce moment ; les premières crises commençaient.

Ce ne fut qu'à 4 heures du matin que M. Picard, médecin de la compagnie, fut prévenu, et trois quarts d'heure après il était au milieu des malheureux empoisonnés, ne sachant auquel prodiguer le premier des soins. Tout d'abord il les crut tous perdus. La mère était glacée et ressemblait à une cholérique.

Après les premiers soins, les malades semblèrent donner quelques signes d'amélioration ; toutefois, la mère et l'enfant de 5 ans donnaient toujours les plus vives inquiétudes. Une soif ardente les dévorait.

Le lendemain, de nouveaux symptômes vinrent apporter de nouveaux sujets d'inquiétude et faire presque évanouir toutes les espérances conçues le premier jour. La mère vomissait encore des fragments de champignons et tous les enfants étaient désespérés.

Tant d'alarmes n'étaient que trop fondées ; deux des enfants succombèrent dès le 22. La mère et ses deux enfants aînés rendirent le dernier soupir le lendemain. Une toute petite fille survivait, mais on ne conservait nul espoir de la sauver.

Les obsèques ont eu lieu le samedi et le dimanche.

Tel est ce déplorable événement qui a jeté la consternation dans la commune de Selles et les communes voisines. Lebœuf reste seul avec une petite fille âgée de trois mois.

Le champignon qui a produit l'empoisonnement, d'après M. le docteur Picard, rentre dans la famille des cèpes et porte le nom scientifique d'agaric fétide, *agaricus fetens*.

LA RÉCOLTE DU VIN.

Il s'est déjà vendu dans le département d'Indre-et-Loire des quantités importantes de vins nus, du Cher, que les propriétaires-vignerons ne pouvaient loger faute de futailles, dit l'Union libérale.

Ces vins, en général, ont été livrés avant d'être faits ; c'est dire que les acheteurs ne pouvaient à l'avance en apprécier la qualité.

Les achats se sont faits de 35 à 40 fr. les 250 litres nus, suivant provenance.

Nous pouvons aujourd'hui apprécier la qualité des vins nouveaux ; ils sont marchands, mais légers de couleur.

Chaque jour, on enregistre de nouveaux achats aux mêmes prix de 35 à 40 fr. la pièce nue, et de 50 à 55 fr. la pièce logée.

On commence à trouver des parties claires et soutirables.

Dans le vignoble dit de Touraine, il n'y a presque rien de fait, sauf quelques parties vendues de 25 à 30 fr. la pièce nue et de 35 à 45 fr. la pièce logée, suivant provenance.

Vouvray, Montlouis et environs vendant leurs blancs ; quelques pièces se sont vendues de 48 à 55 fr. logées, à prendre bourruées sortant du pressoir.

D'autre part, le journal la Côte-d'Or, de Dijon, cite le fait suivant, comme preuve de l'abondance exceptionnelle de la récolte du vin :

« Un propriétaire d'un village qu'on nous désigne a fait d'abord une première vendange, puis une seconde. Toutes ses futailles, toutes ses cuves sont pleines, et il possède encore des vignes non vendangées. Que faire ? »

Il va trouver l'appariteur et lui fait publier l'annonce :

« Toute personne qui voudra vendanger à son profit ce qui reste des vignes de M. X... est autorisée, moyennant 5 fr. par jour, à couper, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, autant de raisins qu'elle pourra. »

Ce moyen a réussi : les vignes sont toutes vendangées.

» M. X... n'a guère vendu le reste de sa récolte que 5 fr. la pièce, — car une personne peut vendanger une pièce par jour, — mais il est content ; il s'est évité un surcroît de frais pour l'achat de tonneaux hors de prix ; aucune portion de la récolte n'est perdue ; c'est tout ce qu'il voulait.

» Le cas de M. X... est, du reste, celui de beaucoup de personnes, et le moyen qu'il a employé pour se tirer d'embarras n'a rien d'in vraisemblable. »

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que, cette année, comme les années précédentes, des cours d'adultes auront lieu à l'École mutuelle.

Ces cours s'ouvriront le mardi 2 novembre prochain.

Saumur, le 19 octobre 1875.

Le Maire, LECOY.

Faits divers.

LA CONFRÉRIÉ DES CORDONNIERS.

Les compagnons cordonniers et bottiers à Paris viennent de célébrer la fête de leur légendaire patron : saint Crépin.

Autrefois, cette confrérie était l'une des plus nombreuses et des plus zélées. Si les cordonniers de tout genre font aujourd'hui pour une centaine de millions d'ouvrage à Paris, ils ne dépassent pas la proportion de ce que la production de leurs devanciers valait parmi les objets fabriqués du vieil atelier parisien. L'industrie ne connaissait pas alors les usines établies en province près des lieux où la matière première se prépare, et les cordonniers de l'ancien Paris travaillaient sans crainte d'aucun chômage. La confrérie de Notre-Dame, supprimée en 1789, a eu pourtant, sous la Restauration, un moment de résurrection. On sait que saint Crépin et saint Crépinien étaient deux frères appartenant à une famille distinguée de Rome, qui vinrent dans les Gaules au troisième siècle pour y prêcher l'Évangile et qui exercèrent le métier de cordonnier pour subsister sans rien coûter à personne. Ils convertirent beaucoup de gens à Soissons et y gagnèrent le martyre. Mais la tentative de 1816 n'eut pas la puissance de ranimer les souvenirs disparus.

Le plus intéressant de ces souvenirs, c'est celui de l'association presque monastique fondée en 1643 par le baron de Renly, aidé du cordonnier luxembourgeois Henri-Michel Buch, surnommé le bon Henri. Un docteur de Sorbonne, M. Coquerel, qui était aussi, croyons-nous, curé de Saint-Paul, composa les statuts des Frères cordonniers. Ils vivaient en commun, pour prier et travailler, et gardaient le célibat. Notre Abraham du Pradel nous en parle. Ils logeaient de son temps rue Saint-Denis, au Bon-Pasteur, près de Sainte-Opportune, et au siècle dernier, Hurtaut et Mayny nous disent qu'ils avaient la réputation de très-bien chausser et de donner de bonne marchandise. Tout ce qui, sur leur gain, ne leur était pas nécessaire pour vivre était consacré aux aumônes. Aussi les cordonniers qui vivaient dans le monde n'osaient-ils pas se récrier contre la concurrence.

Le BILLARD. — Le noble jeu de billard, comme on disait au XVIII^e siècle, parce qu'on ne pouvait y tricher comme aux cartes, le noble jeu de billard, qui vient de perdre un de ses plus illustres représentants, le professeur Berger, a, lui aussi, sa légende.

On sait qu'autrefois ce jeu consistait simplement à pousser sa bille sur celle de son adversaire de manière à ce que cette dernière, après avoir frappé la bande, tombât dans un des six trous ou blouses disposés autour du billard. On se servait pour cela d'un bâton droit ou recourbé, auquel on donna le nom de queue. C'est avec une de ces queues en forme de crosse que les estampes du XVII^e siècle nous montrent Louis XIV jouant avec Chamillard.

Le billard fit peu de progrès au XVIII^e siècle, bien qu'il existât une corporation de *billardiers-paulmiers* avec statuts et règlements confirmés par lettres patentes ; et, dans les premières années de ce siècle, on en était encore à la manière de jouer primitive, à l'antique *doublé*.

Cependant le nombre des billards s'était accru : de 120 qu'ils étaient à Paris lors de la confrérie des billardiers, ils étaient montés, en 1789, à 200, et l'on en comptait 350 en 1812. Ce jeu avait même pénétré en province, et surtout en Normandie.

Un jour que dans une auberge de Caen, dit la tradition, un partie brillante était engagée, un coup

difficile se présenta. Comme il pouvait terminer la partie, il fut, suivant la coutume, longuement commenté, et chacun donnait son avis sur la façon de l'exécuter. « Je le ferais avec mon fouet », dit tout-à-coup un marchand de bœufs qui entra, et à qui d'heureux marchés, copieusement arrosés, inspiéraient une noble confiance.

Et, joignant l'action à la parole, il poussa la bille avec le fouet garni de cuir qu'il tenait à la main. O surprise ! la bille ainsi frappée revint sur elle-même et sur le marchand stupéfait, qui crut d'abord à un miracle. Il recommença et le même phénomène se produisit. Il venait d'inventer le procédé.

Tout le monde sait que ce procédé, qui consiste en une rondelle de cuir que l'on colle au bout de la queue, causa une véritable révolution dans l'art du billard. Les effets *retrogrades* du marchand de bestiaux devinrent à la mode et se prêtèrent merveilleusement à la partie à trois billes, que l'on connaissait déjà sous le nom de *caramboles*. Des joueurs comme Berger, Romain, Désiré, élevèrent ce jeu à la hauteur d'un art véritable. On ferma les blouses, et le naff *doublé* de nos pères fut définitivement détrôné par la partie de carambolage.

LE CONVENTIONNEL GUADET.

Divers journaux ont annoncé que la fille de Guadet, le célèbre conventionnel, venait de mourir à Saint-Emilion (Gironde), à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Le supplice du fameux girondin fut accompagné de circonstances horribles, qu'il nous paraît intéressant de rappeler.

Le 15 juillet 1793, au point du jour, toutes les carrières qui entourent Saint-Emilion et les maisons de Guadet père et de sa famille, se trouvèrent tout-à-coup cernées par des bandes de forcés, *secondés par des chiens*, dont ils avaient eu l'atroce précaution de se faire accompagner.

Guadet et Salles furent trouvés dans la maison de Guadet père, et conduits à Bordeaux devant la commission militaire, qui n'eut qu'à constater l'identité... Guadet répondit au président :

— Je suis Guadet. Bourreaux, faites votre office ; allez, ma tête à la main, demander votre salaire aux tyrans de ma patrie ! Notons que les tyrans n'étaient autres que les républicains, puisque Louis XVI avait été guillotiné le 21 janvier 1793.

Arrivé sur l'échafaud, Guadet s'offrit à la multitude le front calme et tranquille et voulut parler, mais on ordonna un roulement de tambours, — tout comme pour Louis XVI — et il ne put faire entendre que ces mots :

« Peuple, voilà l'unique ressource des tyrans : ils étouffent la voix des hommes libres, pour commettre leurs attentats ! »

Guadet avait trente-cinq ans et laissait après lui une veuve et deux orphelins. Le père du conventionnel, âgé de soixante-quatorze ans, et une vieille tante, arrêtés en même temps que lui, montèrent également sur l'échafaud pour lui avoir donné asile.

LE CENTENAIRE DU PIANO. — Nous avons dit

dernièrement qu'on se prépare à célébrer à Florence le centenaire de l'inventeur du piano, Bartolommeo Cristofori.

Trois concerts seront donnés prochainement à Florence, sous la présidence du commandeur Casamorata, et l'abbé Liszt sera invité à y figurer. Tous les pianistes de l'Italie et des pays voisins seront convoqués à cette cérémonie, qui fera certainement beaucoup de bruit.

Il est évident que celui qui a eu la première idée de cette fête n'a jamais habité dans une maison où l'étage supérieur était occupé par une famille ayant cinq jeunes enfants, tous apprenant à jouer de l'instrument inventé par feu Bartolommeo Cristofori !

Pour les articles non signés : P. GODET.

Les éditeurs Michel Lévy viennent de mettre en vente le tome XII des *Nouveaux Samedis*, de M. A. de Pontmartin. Ce nouveau volume ne le cède en rien aux précédents pour l'intérêt et la variété des sujets. La poésie y est représentée par Lamartine, Joseph Autrau, Victor de Laprade, Jules Lacroix, Edouard Grenier ; le roman par George Sand, Cherbuliez, Champfleury, Ferdinand Fabre ; la littérature proprement dite, la politique et l'histoire par Sainte-Beuve, Frédéric Soulié, Camille Desmoulins, Jules Claretie, M. de Rémusat, Jules Simon, Odilon Barrot. Cette série des *Nouveaux Samedis*, presque entièrement consacrée aux œuvres et aux auteurs modernes, tiendra une place importante dans l'histoire littéraire de notre siècle.

